

# MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

À la session régulière tenue le 6 octobre 2014 et à laquelle sont présents

Monsieur le maire : Guy Roy

Mesdames les conseillères : Hélène Breton

Wennifred Magher

Francine Lefebvre

Messieurs les conseillers : Alain Faucher

Valmond Lessard

formant quorum sous la présidence du maire.

La directrice générale /secrétaire-trésorière Marie-France Létourneau est présente.

Le conseiller Daniel Paré est absent.

## Résolution numéro 2014-10-2818

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

POUR CES RAISONS, il est proposé par la conseillère Francine Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers

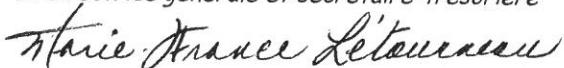
QUE la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

QUE la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Cette résolution sera envoyée à nos députés Fédéral et Provincial.

Extrait certifié conforme, ce neuvième jour du mois d'octobre deux mille quatorze.

La directrice générale et secrétaire-trésorière



Marie-France Létourneau